



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 22 juin 2023 - Délibération n° 2023-068

TARIF GARAGE MORT AU CAMPING MUNICIPAL DE LA GOULE D'EAU

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Marc Droguet.

Chaque année, le camping municipal de la Goule d'Eau accueille des campeurs qui souhaitent faire des excursions hors Redon sur plusieurs jours.

Absents du camping municipal, ils laissent toutefois sur place un véhicule (voiture, camping-car), une caravane ou une tente.

En raison de l'occupation d'un emplacement de camping, il est proposé un tarif unique de "garage mort" de cinq euros par jour. Ce tarif s'ajoutera aux tarifs 2023 du camping municipal de la Goule d'Eau.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-027 en date du 6 avril 2023 relative aux tarifs municipaux applicables au 1^{er} mai 2023,

Vu la présentation en Commission Patrimoine, Culture et Tourisme réunie le 17 mai 2023 et en Commission Finances réunie le 30 mai 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_264-DE

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le tarif susnommé pour la prestation de "garage mort" au camping municipal de la Goule d'Eau, avec effet à compter du 23 juin 2023.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **27 JUIN 2023**